

Séance du 26 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Convention adhésion au service PCS du CDG 40 relative au Schéma Départemental Défibrillateurs

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22/01/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaelle MARTIN, Karine LESPIAU, Marie-Blanche JOLY, Marc DABESCAT, François DEDEBAN, Laurent DUMARTIN et Paula MARTINET, Joel VIDOT

Absent excusé : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN.

Le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;
- une mission d'assistance maintenance des équipements ;
- une mission de mise à disposition de matériel.

Le rapporteur donne lecture de la convention d'adhésion.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, je vous propose d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 450 € TTC pour le pack défibrillateur mis à disposition au Hall Polyvalent (conseils, maintenance et formation compris).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.
- **autorise** Monsieur le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

